



**MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON**  
Loir-et-Cher

## SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 07 novembre 2013 adressée et publiée le même jour.

**Présents :**

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

**Mesdames et Messieurs les Adjointes**

Bruno MOREAU, Claire CAILLON, Gilles RADE, Yvette LANÇON, André MICHELIN.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Joël BARON, Séverine BENONIE, Virginie COURTOIS, Maryse FERMÉ, Laurent FUSIL, Bertrand GRISEL, Christophe GUETROT, Stéphanie JARDIN, Sylvie RIBAIMONT.

**Absents :**

Sandrine ANDERT, qui donne pouvoir à Stéphanie JARDIN,

Agnès COULBEAU, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE,

Marcel ROUX, qui donne pouvoir à Joël BARON.

**Secrétaire de séance :**

Bertrand GRISEL

**Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 17 octobre 2013**

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ novembre -2013

**BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur André MICHELIN, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal une décision modificative en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

2313-74	PLU	- 7 500
2313-42	Bâtiments divers	- 20 000
2313-93	Médiathèque	+ 10 000
2313-38	Cimetière	+ 9 500
2313-43	Ateliers	+ 8 000

Délibération N°002/ novembre -2013

**BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES**

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au Compte Administratif.

Pour l'année 2013, les acquisitions et cessions immobilières sont les suivantes.

**Acquisitions 2013 :**

22/05/2013	HERLEDAN Jérôme	BD 614	02 a 39 ca	200.00 €
08/06/2013	Consorts MARIONNEAU	BD 36	01 a 91 ca	75 000.00 €
		BD 40	04 a 16 ca	40 000.00 €
		BD 42	01 a 22 ca	
03/07/2013	OMBREDANE Jany	CT 410	07 a 14 ca	30 000.00 €

Cessions 2013 :

Pour mémoire :

Cession à Communauté de Communes du Grand Chambord : immeuble 229 route de Chambord au prix de 75000 € après rebornage soit 01 a 61 ca (acte en cours)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces opérations.

Délibération N°003/ novembre -2013

### **ANNULATION SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier sollicitant l'annulation de la réservation de la salle des fêtes pour le 30 août 2014.

En revanche, les intéressés demandent également le report de leur réservation sur 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'annulation de la salle des fêtes du 30 août 2014 et le remboursement des arrhes.

En ce qui concerne le report de la manifestation en 2015, une réponse leur sera rendue après la réunion des associations fixée comme chaque année en mars.

Délibération N°004/ novembre -2013

### **CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu la proposition d'adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre Départemental de Gestion auprès de la Compagnie CNP & SOFCAP inscrite à l'ordre du jour.

Il précise que GROUPAMA a effectué une démarche à titre individuel et que leur offre a été déposée le soir même du Conseil Municipal. Cette proposition est présentée ainsi que celle du contrat groupe.

La prime d'assurance augmentera en 2014 de plus de 4 000 euros compte tenu de la hausse des taux de cotisations générée par le rapport Indemnités versées/Primes encaissées au titre du Contrat Groupe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix POUR, 5 Abstentions, décide d'adhérer au contrat CNP & SOFCAP.

Délibération N°005/ novembre -2013

### **CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle :

- Que la Commune a par la délibération du 17 janvier 2013, a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir et Cher de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986 ;

Monsieur le Maire expose :

- Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 5 abstentions,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans

Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2014

Régime : capitalisation

Délai de déclaration des sinistres : 90 jours

Gestion du contrat : elle est réalisée par les services du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis :
- Décès +
- Accident du Travail sans franchise +
- Longue Maladie/Longue Durée sans franchise +
- Maternité sans franchise +
- Maladie Ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt avec remboursement des indemnités journalières à hauteur de 100 %
- Conditions : taux 5.35 %

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires.

- Risques garantis :
- Accident du Travail +
- Maladie Ordinaire +
- Maladie Grave +
- Maternité sans franchise avec une franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire
- Conditions : 1.15 %

**Article 2** : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

Délibération N°006/ novembre -2013

#### **TOUR DU LOIR ET CHER 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour le passage du 55<sup>ème</sup> TOUR DU LOIR ET CHER 2014 E.PROVOST le 16 avril 2014 à Huisseau sur Cosson.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de :

0.12 € x 2252 habitants soit 270.00 euros.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2014.

Délibération N°007/ novembre -2013

#### **CLASSE DE MER 2014**

Madame Claire CAILLON, adjointe aux affaires scolaires, présente au Conseil Municipal le projet de Classe de Mer du 23 juin au 28 juin 2014 à Belle-Ile-en-Mer pour 46 enfants.

Le prix total de la Classe de Mer s'élève à 16 860.70 euros.

Le prix de la part communale s'élève à 9 030.35 euros (dont la rémunération des accompagnateurs).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au principe de la Classe de Mer.

Toutefois, considérant le coût pour le départ de deux classes,

Considérant que les prochaines propositions devront porter sur :

- Le départ d'une seule classe
- Différents types de séjours
- Différents lieux

Afin de permettre au Conseil Municipal d'effectuer un choix, par

10 voix POUR

1 abstention

7 CONTRE

Accepte le projet de Classe de Mer de Belle-Ile-en-Mer du 23 au 28 juin 2014,

Dit que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2014.

Délibération N°008/ novembre -2013

**VAL-ECO - CONTENEUR CHAMPS DE LIGNY**

Monsieur André MICHELIN, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal, que VAL ECO a passé un marché pour l'acquisition de conteneurs enterrés dans les zones urbaines.

La réalisation des excavations est à la charge de la collectivité.

Une option de réservation a été faite à VAL ECO pour la Commune. Afin de savoir si la Commune maintient cette option, il est proposé au Conseil Municipal de demander un devis et une étude pour les Champs de Ligny.

Le Conseil Municipal, par 2 voix CONTRE et 16 voix POUR

Décide de demander un devis pour la réalisation de l'excavation aux Champs de Ligny permettant la pose de 3 conteneurs enterrés.

Le devis sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Délibération N°009/ novembre -2013

**MEDIATHEQUE - MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 septembre 2013 fixant les horaires d'ouverture au public de la médiathèque.

Il propose au Conseil Municipal d'augmenter le créneau horaire d'une heure soit une ouverture le vendredi à 16 heures au lieu de 17 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les nouveaux horaires d'ouverture :

Mardi	16 H 00 - 18 H 30
Mercredi	14 H 00 - 18 H 00
Vendredi	16 H 00 - 19 H 00

**AFFAIRES DIVERSES**

Madame Claire CAILLON, adjointe aux affaires scolaires, présente au Conseil Municipal le bilan du centre de loisirs de l'été.

Monsieur Gilles RADE, adjoint aux associations, dresse le bilan des manifestations passées et à venir dont le repas des Aînés.

Madame Virginie COURTOIS demande où en sont les travaux que la Commune doit réaliser au stade de la Tonnelle ainsi que le versement du solde de la subvention.

Monsieur le Maire lui dit que les travaux sont programmés. Quant au versement du solde de la subvention, il sera effectué dès que les travaux seront réalisés et le constat fait par la Mairie.

Monsieur André MICHELIN, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal qu'une exposition, sur l'astronomie du 13 au 30 novembre 2013, est en place à la médiathèque. Un planétarium sera installé dans la salle des fêtes vendredi 22 novembre et une conférence aura lieu à 20 heures à la médiathèque.

La séance est levée à 22 heures 25.

Par délégation du Maire, l'Adjointe



Yvette LANÇON